

Délibération n°2021-34

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 15 avril 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Démarche concertée traitant le RPS

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'approbation de la démarche concertée traitant le RPS au vote des membres du Conseil d'Administration.

Il s'agit de l'accompagnement de l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) à l'université des Antilles.

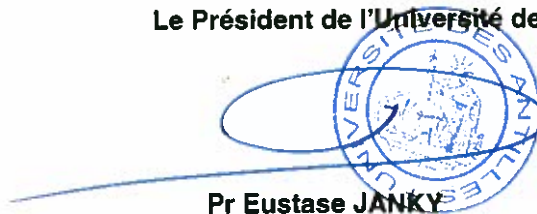
Résultat du vote :

Membres en exercice : 29	Pour : 21
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 1	Abstention : 0

La démarche concertée traitant le RPS est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 16 avril 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY